Image not found or type unknown

CIVI projet de liquidation

Par **Mosco**, le **17/06/2022** à **05:43**

Bonjour

j'ai été victime d'une tentative de homicide volontaire par arme à feux en 2017.

bientot 5 ans après toujours pas de convocation de la cours d'assise (auteur des faits en liberté)

j'ai deux questions s'il vous plaît .

1 /combien de temps maximum vais je devoir attendre pour un procès. .

2/ mes avocats viennent d'adresser à la

CIVI un projet de liquidation et demande plus d'1 millions d'euros d'indemnisation (estimation compte tenue des séquelles temporaires et permanents)

la CIVI peut elle accepter ? Puis-je esperer obtenir au moins 30% des sommes demandées par mon avocat ?

cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés